

## Information sur le dopage

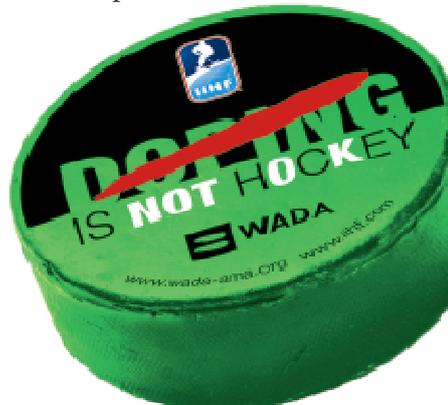
Chaque club sportif de la communauté française se doit d'informer ses membres sur le dopage.

Nous donnons ici les 10 raisons principales pour ne pas se doper :

1. Le dopage est illégal
2. Tu peux être exclu de la compétition.
3. Il y a des risques pour ta santé.
4. Tu donnes une mauvaise image de notre sport.
5. Tu ne sais pas ce que contiennent la plupart des produits dopants que tu pourrais acheter.
6. En te dopant tu triches.
7. En te dopant, tu devras mentir à tes amis, à ta famille.
8. Tu peux devenir accro.
9. Ta réputation de sportif peut être détruite.
10. Est-ce que cela vaut vraiment la peine ?

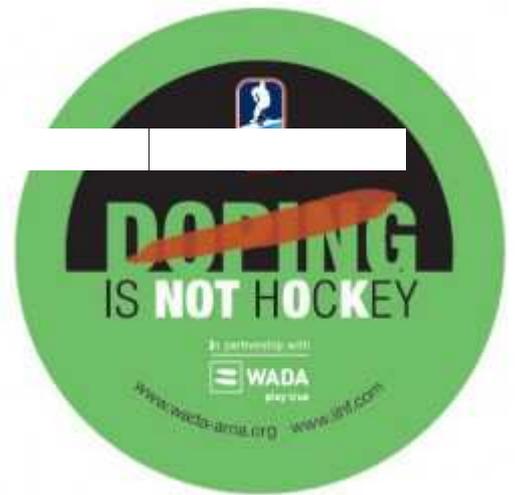
La plupart d'entre nous pensent que le dopage est plutôt une affaire de professionnels ou bien encore ne concerne que les équipes les plus fortes. Ce n'est malheureusement pas si simple. La législation dopage s'adresse à l'ensemble des sportifs quel que soit le sport, quel que soit l'âge et quel que soit le niveau. On imagine aussi souvent les produits dopants comme des produits spécialisés, tels la fameuse EPO. Là encore, ce n'est pas aussi simple. Il est probable que nombre d'entre nous se soient déjà vu prescrire, en toute bonne foi par leur médecin de famille, des produits considérés comme dopant. Par exemple, dans le traitement de l'asthme ou d'allergies, de nombreux produits sont considérés comme dopants. Citons-en quelques-uns : ventolin, duovent, combivent, serevent, pulmicort, flixotide, qvar, miflonide, symbicort, sérétide. Sans doute, certains de ces noms vous sont connus ou se trouvent même dans votre armoire à pharmacie. Il s'agit donc d'être vigilant. Est-ce que cela veut dire qu'un sportif ne peut pas se soigner. Bien sûr que non ! Mais il y a quelques précautions à prendre.

Comme les procédures n'ont pas encore été définies en communauté française, nous vous donnons ici



quelques conseils ...

Le premier conseil est lors d'une prescription d'un médecin de préciser que le joueur fait de la compétition et ne peut en théorie pas recevoir de produit dopant. Le médecin peut dans ce cas-là



prescrire un médicament équivalent mais non repris dans la liste des produits dopants. Si ce n'est pas possible, il y a 2 cas différents :

1. Vous ne faites pas de compétitions internationales ou le produit qui vous est prescrit est un glucocorticoïde, du salbutamol ou du salmétérol en inhalation : Vous demandez une attestation au médecin, renseignant le produit, l'impossibilité de remplacer le médicament par un médicament non repris dans les produits dopants, la posologie et la durée du traitement. Vous conservez une copie de cette attestation dans votre sac de hockey. En cas de contrôle, vous donnerez la copie au contrôleur.
2. Vous faites des compétitions internationales et le produit qui vous est prescrit n'est pas un glucocorticoïde, du salbutamol ou du salmétérol en inhalation : vous êtes sensé remplir et faire remplir par le médecin une demande d'AUT (Demande d'autorisation à usage thérapeutique). Vous devrez rentrer votre demande à la FBRS. Dans ce cas-là, demandez conseil au club.

Si vous avez un doute sur un des produits prescrits, vous pouvez consulter [www.cbip.be](http://www.cbip.be). Pour trouver la substance, la molécule ou le nom commercial recherché, vous devez à l'aide de la souris :

- taper la première lettre du mot sur le clavier virtuel dans la rubrique "Nom de spécialité" pour un médicament et dans la rubrique "Principe actif" pour la substance responsable de l'action pharmacologique
- dans la liste qui s'affichera à l'écran, cliquer sur le mot correspondant à votre demande pour obtenir les informations recherchées ;
- le sigle "D" à côté du nom du médicament indique que celui-ci est "DOPANT";
- déplacer la souris sur le sigle "D" pour voir les interdictions spécifiques à ce médicament ou à cette substance.

Nous n'allons pas rentrer dans les détails de la législation et nous vous renvoyons aux sites spécialisés :

- le site de la cellule anti-dopage de la communauté française : [www.dopage.be](http://www.dopage.be)
- le site de l'agence mondiale anti-dopage : [www.wada-ama.org/fr/](http://www.wada-ama.org/fr/)
- [Un bon clip sur le dopage](#)

Mais nous allons quand même conclure avec deux produits interdits en compétition, mais pas en permanence :

- le cannabis : mais il faut savoir que les traces restent décelables de nombreuses semaines (jusqu'à 70 jours).
- l'alcool : il est interdit par l'agence anti-dopage dans certains sports, pas dans le roller inline, mais ici, c'est le club qui vous interdira la compétition...

